



PREAMBULE

La prise en compte du handicap au travail est un principe fondamental qui ne doit pas être seulement reconnu légalement. PREMARISQ met ce principe en œuvre dans le cadre de ses missions et de ses prestations.

ENGAGEMENTS

- I. Respect et promotion des droits**
Promouvoir et respecter les droits des personnes handicapées en sensibilisant et en combattant la stigmatisation et les stéréotypes auxquels sont confrontées les personnes handicapées.
- II. Non-discrimination**
Élaborer des politiques et des pratiques qui protègent les personnes handicapées contre tous les types de discrimination, au travers de l'accompagnement d'un référent handicap.
- III. Égalité de traitement et de chances**
Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour les personnes handicapées en prévoyant des aménagements raisonnables dans le processus de recrutement, en cours d'emploi, en apprentissage, en formation, en maintien d'emploi, en développement de carrière et dans d'autres conditions d'emploi pertinentes.
- IV. Accessibilité**
Rendre progressivement les locaux de PREMARISQ et la communication au personnel accessibles aux employés actuels en situation de handicap.
- V. Maintien de l'emploi**
Prendre les mesures appropriées pour permettre aux employés actuels de PREMARISQ qui acquièrent un handicap de conserver leur emploi ou d'y retourner.
- VI. Confidentialité**
Respecter la confidentialité des renseignements personnels concernant le handicap.
- VII. Attention à tous les types de handicaps**
Tenir compte des besoins des personnes handicapées qui éprouvent des difficultés particulières quel que soit le type de handicap, y compris les personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales.
- VIII. Collaboration**
Promouvoir l'emploi des personnes handicapées auprès des partenaires et collaborer avec les réseaux d'employeurs et d'entreprises sur le handicap ainsi qu'avec les organisations qui travaillent à faire progresser les droits des personnes handicapées.
- IX. Évaluation**
Examiner régulièrement les politiques et les pratiques d'inclusion des personnes handicapées de PREMARISQ pour s'assurer de leur efficacité.
- X. Partage des connaissances**
Rendre compte des efforts déployés pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées et partager des informations et des expériences auprès de toutes les parties prenantes concernées.

Fait à JARVILLE-LA-MALGRANGE, le 1^{er} septembre 2023.

Nicolas PELLISSIER
Dirigeant SARL PREMARISQ

Original signé

